

Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 28 octobre 2022

Présents : Marjolaine Girault, Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Brigitte Biernat, Didier Mantz, Yannick Ghesquiere, Jean Christophe Monferran, (en Visio) Jean Michel Palliot.

Soit neuf votants

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 10

Le secrétaire de séance est Alain Croissy

Avant d'ouvrir la séance le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour;

La nomination d'un correspondant incendie, et l'élection d'un nouveau second adjoint (suite à la démission de Marc Marsat pour raisons personnelles, qui avait été annoncée au dernier conseil, la validation de cette démission étant revenue validée par la sous-préfecture jeudi).

Les conseillers acceptent ces 2 compléments qui seront intégrés en points 6 et 7

1. Projet de la création du café restaurant épicerie

A la suite de la dernière réunion du groupe projet, des propositions de principe de fonctionnement ont été proposées. Soit une gérance extérieure, soit des agents municipaux, soit la création d'une association. Un cahier des charges a été préparé par Didier pour définir les règles du choix des candidats potentiels. Car il est important au plus tôt de trouver des prétendants pour tenir ce commerce (quelle que soit la solution retenue)

Les aménagements des locaux avec la mise aux normes des installations du restaurant café, feraient l'objet d'une opération de travaux qui serait financée par la vente de la maison du bourg

Ce qui permettra de mettre à la disposition du candidat retenu, des locaux conformes à la norme sanitaire.

Des subventions peuvent être obtenues (région, département.) Jusqu'à 80% de nos dépenses.

Un dossier avec des estimations financières (étayées de devis) devra être présenté à ces différentes structures avant le printemps. Alain se charge de préparer le dossier travaux

Après un échange entre les conseillers, il ressort que les solutions à retenir seraient, soit la création d'une association, soit la mise en place d'une gérance.

Un cahier des charges succinct avec quelques critères (afin de laisser également au candidat une autonomie de fonctionnement) va être préparé. Ne seront repris que les thèmes principaux du document initial).

Il sera élaboré, puis échangé entre les membres du groupe projet et présenté au prochain conseil.

Puis il sera publié afin de permettre de recueillir les candidatures au plus tôt.

Objectif, que cette publication soit engagée pour la fin de l'année.

2. Noël des enfants de la commune

Le maire propose que le Noël des enfants se déroule le samedi 10 décembre à 15h dans la salle polyvalente. Il faudra contacter celui qui pourra mettre à disposition une calèche pour transporter le Père Noël (Claude accepte de jouer ce rôle).

Marjolaine accepte de se charger de la coordination de cet événement. (Le contact pour la calèche, l'achat des cadeaux, et l'envoi des invitations vers les parents (avec l'aide de notre secrétaire Kathy).

Trois sapins de Noël seront achetés (un de 4 m pour la place, et 2 plus petits pour l'école et la salle polyvalente).

3. Certificat d'Urbanisme sur terrain à construire

De nouveau, un certificat d'Urbanisme a été rejeté par la préfecture. La raison, cette construction ne rentre pas dans le périmètre du bourg !

Il n'existe pas de PLU sur notre commune. Marjolaine indique qu'il serait peut être possible dans créer un en précisant nos conditions. Jean Michel se renseigne.

4. Délibération modificative

A la suite de l'emprunt qui a été fait à la fin du 1^{er} semestre 2022, il était convenu que les remboursements seraient annualisés et donc payables sur le budget 2023. Nous n'avons donc pas mis sur cette ligne budgétaire de montant lors de la création de notre budget. Mais à la suite d'une erreur, la banque nous a fourni un échéancier trimestriel. Nous devons donc basculer de notre ligne budgétaire que nous avons créée pour des imprévus, 4 000€ pour permettre d'honorer nos 2 créances de 2022. Bien entendu sur le budget 2023, ces remboursements seront bien ciblés.

Acceptez-vous ce basculement de lignes budgétaire de 4 000€ sur le budget d'investissement

Abstention 0; Contre 0 ; Pour 9 voix

5. Loyers impayés

Nous avons deux habitants, occupant des logements de notre commune, qui ont des difficultés pour régler la part de loyer qui leur incombe (environ 80% de leur loyer étant directement payés par la CAF.

A noter que cette situation dure depuis plusieurs années car le montant de leur dette est assez important (plus de 1 500€).

Un arrangement ayant été pris avec la trésorerie pour étaler le remboursement de cette dette. Mais nous pensons que si les locataires règlent bien la dette passée, le versement du loyer en cours n'est pas honoré. Ce qui fait que la dette persiste et se cumule de nouveau. Marjolaine suggère que la mairie se rapproche de l'assistance sociale de notre secteur pour revoir ce problème qui, si rien n'est fait, sera insoluble.

6. Nomination d'un correspondant incendie

La préfecture a demandé que soit nommé sur notre commune un référent incendie. Qui sera le lien avec les pompiers et qui devra garantir que les règles de sécurité incendie sont bien respectées. Jean Michel demande si un membre du conseil serait d'accord pour accepter cette fonction. Le silence régnant dans l'assistance, Alain se propose.

Abstention 0; Contre 0 ; Pour 9 voix

7. Election d'un nouveau second adjoint

A la suite de la démission de Marc Marsat au conseil municipal (donc des fonctions qui s'y rattachaient), pour raisons personnelles, le maire propose l'élection d'un nouveau second adjoint au maire

Didier Mantz se porte candidat

Abstention 1; Contre 0 ; Pour 8 voix

8. Infos

a) La commémoration du 11 novembre

Elle se déroulera à 10h30 sur la place du monument aux morts. Un pot sera offert aux personnes présentes, dans la salle du conseil municipal de la mairie

b) Création d'un groupe CCAS

A la suite de la dissolution du CCAS Le maire a proposé la création d'un groupe CCAS. Ce groupe sera constitué des personnes (conseillers et habitants de Viplaix), qui siégeaient au CCAS dissout)

Les noms sont : Jean-Michel PALLIOT, Marjolaine GIRAULT, Alain CROISSY, Brigitte BIERNAT, Yannick GHESQUIERE, Sandrine D'ARCANGELO, Madeleine SERRE, Lucien NERAULT et Serge BERSANGES.

c) Subvention

Une subvention du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) de 6 519€, sera portée sur notre budget 2022 en recette

d) Départ en retraite d'Annick C

A la suite du départ en retraite d'Annick qui prendra effet au 31 décembre 2022, nous avons diffusé trois fiches de poste pour son remplacement. (Cantinière pour l'école, assistante à la cantine, agent d'entretien pour le ménage de la mairie et de l'école.)

A noter qu'elle occupait également un poste au SIRP comme accompagnatrice dans le car scolaire. C'est pourquoi nous avons privilégié dans le choix de la candidature à retenir, une personne qui accepterait le poste de ménage et d'accompagnatrice de car pour le SIRP (les deux fonctions pouvant être cumulables)

Nous avons retenu une candidate qui habite Viplaix (elle aura également un contrat sur le SIRP).

Pour la surveillance le cantine, (1h chaque midi, notre secrétaire accepte cette fonction qu'elle pourra assumer de 12h à 13h, (elle mangera ensuite, car elle reprend ses fonctions à la mairie à 14h.

La séance est levée à 19 h30

Présents	Elus	Signature	Nom de la délibération	Numéro de la délibération
Oui	Jean Michel PALLIOT		4. Délibération modificative	DEL202208160 38
Oui	Alain CROISSY			
Oui	Brigitte BIERNAT			
Oui	Marjolaine GIRAULT			
Oui	Hubert DEBEDDE			
Oui	Claude DELEMONTEZ		9. Election d'un nouveau second adjoint	DEL202208160 39
Oui	Yannick GHESQUIERE			
Oui (Visio)	Jean Christophe MONFERRAN			
Oui	Didier MANTZ			